

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, M. Cranoly, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Mangho-Kuete, Mme Franclet



Délibération n° 2025-V-10 du 22 mai 2025

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2024 DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

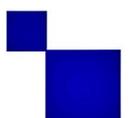
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° I de la commission permanente du 26 janvier 2023 créant la Commission de déontologie,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE à M. le président du Conseil départemental de la présentation du rapport d'activité 2023-2024 de la Commission de déontologie du Département de la Seine-Saint-Denis, ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, M. Cannarozzo, Mme Pierre

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstention(s) : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.